

# ÇA ROULE AU CAPMO

MARS 2007

LA FEUILLE DE CHOU DU CAPMO

Année 7 Numéro 7

## À mettre à vos agenda

06 mars à 19h30  
au CAPMO

Rencontre d'organisation de la manifestation du 17 mars par la *Coalition de Québec pour la paix*.

08 mars 18h30  
au 425 rue St-Amable

Rassemblement devant le ministère de la condition féminine pour la Marche à Québec dans le cadre de la *Journée inter-nationale des femmes*

15 mars à 18h00  
au CAPMO

Apportez votre lunch et venez souper avec nous. Suivra à 19h00 le 6e cours sur la théorie de la société civile.

17 mars  
À Québec  
Heure et lieu à confirmer

À l'occasion du 4e anniversaire de l'invasion en Irak: Journée d'action pancanadienne pour exiger la fin des guerres en Irak et en Afghanistan

19 mars  
12h00 au  
CAPMO

Carrefour de savoirs sur la spiritualité de la citoyenneté

19 mars  
19h00 à la salle  
Premier Acte  
( 870 ave de  
Salaberry )

Pièce de théâtre sur la socialisation du parc de logement locatif

25 mars  
Heure et lieu à  
confirmer

Commémoration de l'assassinat de Mgr Oscar Romero —du Salvador en 1980 à Oaxaca (Mexique) en 2007

12 mai de 19h  
au 13 mai à 7h

Une nuit de spiritualité pour un monde inspiré !

20 mai 2007  
(heure à  
déterminer)

Brunch bénéfique au profit du CAPMO

## Un mot de la permanence

Maintenant que l'assemblée générale a confirmé et clarifié la mission et les axes du CAPMO, nous avançons davantage dans l'action. En effet, pour notre rencontre de février, nous avons posé la question « Quelles initiatives envisagées pour être solidaires dans les quartiers populaires et améliorer le vivre-ensemble dans nos diversités ? ».

C'était une bonne question vu les débats actuels sur comment bien faire co-habiter les cultures et les religions au Québec, mais surtout parce que nos rencontres passées ont fait ressortir l'importance de créer des rapprochements entre les divisions sociales telles riches/pauvres, commerçants/marginaux, etc. Comme vous pouvez le voir dans le compte-rendu, les coûts élevés des loyers sont estimés une des causes principales « du manque de vivre-ensemble » dans certains quartiers.

### Les actions du CAPMO

Une chose est certaine, votre permanence —Jonathan et Michaël— est déterminée à mettre en action des initiatives pour faire rayonner la mission du CAPMO dans nos quartiers. Nous souhaitons d'ailleurs rencontrer des gens engagés dans le coin pour leur parler de l'idée d'avoir un Comité des citoyens et citoyennes du quartier St-Roch.

### La spiritualité ou le sens profonds de l'engagement

Nous sommes fiers aussi de vous annoncer que le Carrefour de savoir avance : un sondage sera distribué à des personnes engagées et nous avons approfondi notre

concept de la spiritualité de l'engagement social ou humain.

### Élections et projet de société

Pour les élections québécoises, Jonathan, Isabelle et Marie-Danielle préparent une formation qui présentera les grandes orientations des partis politiques. Elle sera ouverte au grand public (la date et lieu seront diffusés sur Internet, dont notre site).

### La nouvelle

Si vous étiez présent-es lors de notre dernière rencontre mensuelle, vous avez rencontré notre nouvelle stagiaire, Isabelle Perron, qui nous aide en plus d'avoir un sens de l'humour ! Vous pouvez lire son message ci-dessous.

### Solidarité internationale et invitations !

Votre comité d'administration vous invite à rejoindre le CAPMO le 8 mars pour la *Journée internationale des femmes*, soirée aussi de notre rencontre mensuelle.

Le 17 mars est aussi une journée importante, car il y a aura une manifestation pour dénoncer le 4e anniversaire de l'invasion de l'Irak et la mission de guerre en Afghanistan.

Mais, plus encore, le 25 mars nous célébrerons la vie d'Oscar Roméro qui eut le courage de parler haut et fort pour les opprimés. Aujourd'hui, face à l'oppression des peuples de Oaxaca au Mexique, c'est à nous de parler !

- Jonathan et Michaël

## Un petit mot d'Isabelle Perron

Comme certainEs d'entre vous l'avez remarqué, il y a une petite nouvelle dans le « passage » du CAPMO. Et oui, depuis le début février que j'ai la chance d'être avec vous et d'apprendre à vous connaître à travers divers comités. Je suis heureuse de pouvoir participer avec vous, à vos luttes, à vos réflexions et à vos passions, et ce, au moins jusqu'au mois de mai. Vous me verrez davantage au sein du CLAP 03, lors de vos rencontres mensuelles, dans le Carrefour de savoir ainsi qu'au comité *Rebâtissons la rue St-Joseph*. J'ai hâte de tous et toutes vous connaître et de pouvoir partager de beaux moments avec vous !!!!!!!

## Théorie de la société civile - Le comment et le pourquoi d'une telle théorie

C'est le problème de la violence qui m'a amené à cette idée de société civile et à fonder une théorie sur ce concept. L'expérience communiste démontre que non seulement la prise du pouvoir d'État exige beaucoup de violence, mais la préservation de cette conquête en demande encore davantage, sans garantie de réussite. En fait, l'expérience est un échec, soit par écroulement du régime ou par abandon des idéaux proclamés, sans parler de la souffrance immense qu'elle a entraînée.

Ce sont les écolos qui m'ont montré le chemin. Et Gramsci, un communiste italien. La contre-culture aussi, avec l'événement de Mai 68. Et Solidarnosc en Pologne. Mais rien pour véritablement fonder la théorie afin qu'elle se distingue clairement du libéralisme politique ou du marxisme.

La lumière est venue de la géographie structurale de Gilles Ritchot, qui

s'associe avec la réflexion de René Girard sur la violence et la Bible, et sur la théorie des catastrophes de René Thom. Ces disciplines nouvelles fournissent une assise solide à la théorie que j'élabore, sans négliger les enseignements traditionnels de la doctrine sociale de l'Église, de l'anarchisme, de l'économie politique bourgeoise et de la pensée socialiste.

Mais contre la violence émanant d'un pouvoir qui tend à l'absolu, il n'y a que la spiritualité qui soit vraiment efficace. L'Ancien Testament fait l'expérience de la Loi et de la Tradition et le Nouveau d'une spiritualité profonde pour guider nos actions. Dans ce contexte, l'événement historique de la Passion du Christ devient l'événement politique le plus important de l'histoire et se situe au cœur de la théorie de la société civile.

La théorie, dans ses acquis, est le résultat d'un long cheminement, et son

utilité commence à être démontrée. On en a besoin pour guider une pratique, laquelle existe déjà et a été appliquée spontanément à de nombreux endroits : Pologne, Serbie, Iran, Nicaragua, etc. Le contrôle de la société civile est un enjeu de pouvoir. Il faut donc qu'elle ait sa propre théorie, son propre discours, ses propres valeurs, sa propre pratique consciente, qu'elle tire son propre bilan de l'histoire, qu'elle nourrisse sa propre réflexion.

Il faut innover l'avenir et créer notre propre histoire. C'est l'ambition de cette théorie et c'est un nouvel apport extraordinaire que pourrait faire notre organisme au monde.

À bientôt, un de ces troisièmes jeudis du mois au CAPMO (19hres) ou dans cette rubrique.

Robert Lapointe

---

## YMCA, fête du Solstice, Hérouxville... raisonnements incommodes

Au Québec, l'expression « **accommodement raisonnable** » sert désormais à qualifier à peu près n'importe quoi. On l'utilise pour décrire pêle-mêle des légendes urbaines, des préjugés grossiers, des théories sociologiques à cinq sous, des atteintes à la laïcité, des compromis boiteux et quelques cas particuliers montés en épingle par des commentateurs plus ou moins honnêtes.

Portrait des mythes tenaces qui ont engendré la controverse...

**Mythe no 1** : La décision du YMCA du Parc de givrer ses fenêtres à la demande d'une communauté juive constitue un exemple typique d'accommodement raisonnable.

FAUX. Pour qu'il y ait un accommodement raisonnable, il faut qu'une personne ou qu'un groupe soit victime de discrimination. Le compromis ou l'accommodement vise à empêcher que cette personne ou que ce groupe ne subisse un trop grand préjudice.

Par exemple, une entreprise devra adapter le poste de travail d'un employé handicapé pour éviter que ce dernier ne perde son boulot. Ou encore, on autorisera une élève à porter un hijab en classe, parce que si on le lui interdisait, on la priverait de son droit d'aller à l'école.

Or, la fameuse décision de givrer les fenêtres du YMCA, à Montréal, ne prévenait aucune injustice. Aucune loi n'interdit à une femme de faire de l'exercice à proximité d'une fenêtre. Et les adolescents qui apercevaient des femmes en tenue de jogging n'étaient pas victimes de discrimination. Dans ce cas précis, il s'agissait d'un arrangement conclu entre la direction du centre et la communauté juive hassidique.

Un compromis douteux ? Sans doute. Mais pas un accommodement raisonnable.

**Mythe no 2** : La majorité des plaintes adressées à la Commission des droits de la personne concernent la religion.

FAUX. Sur les 4000 plaintes reçues par la Commission des droits de la personne, entre 2000 et 2005, à peine 85 concernaient la religion ! Deux pour cent ! Dix-sept plaintes par année, en moyenne. Et de ce nombre, moins du tiers concernaient un accommodement raisonnable. Moins d'une quarantaine en cinq ans ! On est loin du raz-de-marée des intégristes religieux ou du choc des civilisations annoncé par certains.

En fait, les plaintes de discrimination les plus courantes proviennent de personnes handicapées ou de femmes enceintes !

## Formation sur la défense des droits des locataires

### Saviez-vous que, de 2000 à 2006, ...

- le coût des loyers a monté de 25 % en moyenne ;
- les reprises de logement par les propriétaires a augmentées de manière importante ;
- le nombre d'éviction de locataires aussi est en augmentation...

Le 8 février, nous avons eu la chance de participer à une formation, forte intéressante et pertinente sur les droits des locataires, présentée par le Comité de citoyenNES du quartier St-Sauveur. Il ne faut pas se cacher que ce peut être un casse-tête de rechercher un nouveau loyer ou encore de renouvellement un bail. De plus, il peut être facile de se perdre dans les questions portant sur vos droits et ceux du propriétaire de logement. Cette formation a permis de nous démêler un peu et de nous fournir des numéros de téléphone si nous avons des questionnements. Je vous offre un petit résumé qui pourrait vous aider !!!

Un locataire doit être conscient qu'il a des droits et des obligations envers son propriétaire :

#### La personne locataire a le droit :

- D'habiter dans les lieux (sauf pour non-paiement ou « reprise de logement » par le propriétaire ) \*,
- D'avoir un logement habitable,
- De jouir d'un lieu paisible.

#### La personne locataire a l'obligation :

- De garder les lieux en bon état,
- D'aviser s'il y a des problèmes dans le loyer,
- De ne pas déranger les autres,
- De subir les travaux fait par le propriétaire (mais vous avez droit à un préavis),
- De payer entièrement le loyer.

#### La personne propriétaire a le droit :

- De faire des profits,
- De disposer de son immeuble,
- De faire des visites limitées ( en avisant le locataire 24h en avance).

#### Le propriétaire a l'obligation :

- De maintenir le loyer en bon état,
- De garantir de régler les troubles,
- De respecter les lois.

La personne locataire a 30 jours après la réception de l'avis de renouvellement pour répondre à son propriétaire : soit elle reste dans son loyer avec les nouvelles conditions, soit qu'elle refuse les nouvelles conditions ou soit qu'elle quitte son logement. Pour ce qui de la hausse des loyers, il existe trois raisons justifiables : soit l'augmentation des coûts de chauffage, la réalisation de travaux majeurs ou encore l'augmentation des taxes de la ville. En cas de doutes, n'acceptez pas et consultez plutôt la Régie du logement.

Évidemment il reste beaucoup à dire sur les droits des locataires, c'est pourquoi nous vous laissons ici des numéros de téléphone qui vous seront utiles pour toutes questions concernant votre loyer actuel, votre recherche d'un nouveau loyer ou encore pour en connaître davantage sur le processus d'une plainte. L'important est de ne pas hésiter à leur téléphoner, ils sont là pour vous !!!!!

- Comité des citoyenNES du quartier St-Sauveur (CCCQSS), (418) 529-6158
- Comité Populaire Saint-Jean-Baptiste (ComPop), (418) 522-0454
- Comité logement d'aide aux locataires (CLAL), (418) 651-0979
- Bureau d'animation et d'information au logement (BAIL), (418) 523-6177
- Régie du logement, 1-800-683-2245

\* Si la personne propriétaire veut reprendre votre logement, vous avez sérieusement intérêt à contacter un des organismes ci-dessus pour savoir comment agir.

## Les citations du mois...

### ESPOIR

*Si le mauvais côté de l'homme était le plus fort, l'humanité aurait disparu depuis longtemps.*

[Michel Cyprien]

### RÉFLEXION ET NUANCES

*L'ennui dans ce monde, c'est que les idiots sont sûr d'eux et les gens sensés pleins de doutes.*

[Bertrand Russell]

### POUR LES ÉLECTIONS

*La personne la plus hésitante à faire une promesse est celle qui la respectera avec le plus de foi.*

[Jean-Jacques Rousseau]

*La promesse a des jambes ; seul le don a des mains.*

[Proverbe allemand]

*Toute l'intelligence du monde est impuissante contre une idiotie à la mode.* [anonyme]

*Seules les promesses non tenues ont un avenir.*

[Roland Jaccard]

## YMCA, fête du Solstice, Hérrouville... raisonnements incommodants (suite de la page 2)

**Mythe no 3 :** Au Québec, le nombre d'accommodements raisonnables augmente en flèche.

FAUX. Bien malin qui pourrait affirmer une telle chose, puisque ni le ministère de l'Éducation ni le ministère de la Santé ne comptabilisent pour l'instant les compromis intervenus ici et là. Et au tribunal des droits de la personne, l'organisation qui entend les plaintes pour violation des droits de la personne, le nombre de cas touchant des accommodements raisonnables reste à peu près le même depuis plusieurs années.

Malgré leur côté très spectaculaire, les causes qui trouvent leur chemin jusqu'en Cour suprême demeurent rarissimes. En mars 2006, le plus haut tribunal du pays a ainsi autorisé un jeune sikh à porter le kirpan, un poignard sacré, à l'école. La plupart du temps, quand on évoque cette cause, on oublie toutefois de mentionner que la Cour a soumis le port du kirpan à l'école à certaines restrictions. Ainsi, le petit poignard devra être placé dans un étui cousu et porté sous les vêtements. Les juges voulaient ainsi s'assurer qu'il ne soit pas visible et qu'il ne puisse pas servir d'arme.

**Mythe no 4 :** Les plaintes pour des cas de discrimination basée sur la religion sont surtout déposées par des musulmans ou par des juifs.

FAUX. À la Commission des droits de la personne, par exemple, ce sont les protestants qui déposent le plus de plaintes reliées à la pratique religieuse, même si les médias en parlent très rarement !

Dans les faits, plus de la moitié des accommodements raisonnables intervenus récemment concernent... des personnes handicapées.

Au Québec, on chercherait en vain une loi ou un règlement qui permette à un citoyen de refuser d'avoir à traiter avec un policier féminin. Ou qui autorise un malade d'exiger d'être soigné par une femme médecin, par exemple. Surtout, aucune loi n'interdit d'installer un sapin à l'entrée d'un édifice public, qu'on veuille l'appeler arbre de Noël, arbre de vie ou plante-symbole de l'amour universel.

**Mythe no 5 :** Le Québec constitue le seul endroit du monde où la majorité fait des compromis avec les minorités religieuses.

FAUX. Qu'on se le dise, le Québec n'a pas l'exclusivité des compromis un peu boiteux avec certaines communautés religieuses. Parfois, la similitude de certains incidents survenus à chaque extrémité du monde laisse pantois. En octobre, dans la banlieue de Détroit, un important centre de conditionnement physique a soulevé une tempête après avoir décidé de construire un mur pour accommoder des clientes qui voulaient s'entraîner à l'abri du regard des hommes. Dans l'État du Michigan, l'affaire ravive de vieux souvenirs. Il y a quelques années, plusieurs municipalités avaient modifié les règlements de leurs piscines publiques, à la demande de citoyennes qui voulaient se baigner entièrement vêtues.

En Suisse, où la loi interdisait jusqu'à récemment les cimetières religieux, un débat animé a opposé l'automne dernier les partisans du statu quo à certaines communautés religieuses. Il faut dire qu'un étrange terrain d'entente avait été trouvé avec la communauté juive, en... 1920. Non loin de Genève, pour donner raison à tout le monde, le cimetière juif chevauchait la frontière franco-suisse. L'entrée du cimetière était située en Suisse, tandis que les tombes se trouvaient en territoire français ! Un écriteau prévenait les visiteurs de se munir d'un papier d'identité en règle et de n'avoir aucune marchandise à déclarer...

**Mythe no 6 :** Les accommodements raisonnables échappent à tout contrôle.

FAUX. M. Robert Sylvestre, de la Commission des droits de la personne, rappelle que les tribunaux soumettent toujours les accommodements raisonnables à au moins trois conditions. « Dans une entreprise, par exemple, il faut envisager les coûts, résume-t-il. Ces derniers ne doivent pas être démesurés. Ensuite, il faut examiner les effets que l'accommodement peut avoir sur les autres employés. On ne règle pas une injustice par la création d'une autre injustice. Enfin, la demande doit être raisonnable, c'est-à-dire qu'elle doit avoir été faite de bonne foi. Chacun doit être prêt à faire son bout du chemin pour en arriver à un accord. Inutile de demander la lune. »

Par exemple, des étudiants musulmans de l'École de technologie supérieure, à Montréal, ont réclamé l'an dernier un local de prière. Après avoir examiné la question, la Commission des droits de la personne a estimé qu'il serait « exagéré » d'obliger l'institution à réserver un local de prière pour quelques personnes, à longueur d'année. En revanche, elle a demandé à la direction de l'établissement de fournir aux étudiants musulmans les horaires d'occupation des locaux. Ainsi ils peuvent utiliser une salle de classe vide pour aller prier. Autant l'institution que les élèves se sont montrés satisfaits de l'arrangement, qui n'empoisonne la vie de personne.

**Mythe no 7 :** Les accommodements raisonnables constituent la preuve que la majorité francophone et catholique du Québec manque de confiance en elle-même FAUX. Peut-être la majorité francophone et catholique du Québec manque-t-elle de confiance en elle-même, comme l'affirme le chef de l'ADQ, Mario Dumont. Mais en attendant, une chose apparaît certaine. Les accommodements raisonnables ne constituent pas un étalon de mesure valable pour en juger. Sinon, comment expliquer que le même genre de problèmes se posent aux États-Unis, en Angleterre, en France, en Suisse ou en Allemagne ? Est-ce à dire que la majorité anglophone et chrétienne des États-Unis manquerait de confiance en elle-même ?

Poser la question, c'est un peu y répondre. Sauf peut-être lorsqu'on a décidé de jouer la carte de la peur et de l'intolérance pour de vils gains politiques ?

- Jean-Simon Gagné

L'article est paru le 02 février 2007 dans la parution mensuelle d'*Alternatives*.